

SYNTHÈSE - MCDR “ECLAT”

TITRE DU PROJET ECLAT Expérimenter avec des collectifs locaux une agroécologie territoriale

PARTENAIRES FNCUMA | TRAME | CIVAM | FRCIVAM PAYS DE LA LOIRE | FADEAR | FNE

MOTS CLES | agroécologie | biens communs agroenvironnementaux | territoire | dynamiques collectives | expérimentation | politiques publiques |

AXES D’ACTION

TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES : DEUX LEVIERS ESSENTIELS

Réussir la transition agroécologique des territoires agricoles et ruraux implique de réunir deux conditions clefs :

- **D’une part, il ne peut y avoir de transition agroécologique sur les territoires que s’il y a un engagement collectif des agriculteurs dans cette transition.** S’il y a souvent quelques agriculteurs pionniers qui défrichent et expérimentent de nouvelles pratiques, il demeure qu’une mobilisation collective s’impose pour qu’un territoire engage sa transition. Un travail particulier pour une mobilisation collective à l’échelle d’un paysage, d’une vallée, d’un bocage, d’une zone de captage d’eau, d’une rivière, d’une appellation d’origine protégée... s’impose donc. Différentes formes d’organisations collectives sont capables de porter et structurer cette mobilisation (coopératives, associations, groupe d’échanges de pratiques, collectivités...) qui se reconfigurent et se diversifient dans le cadre de la transition agroécologique.
- **D’autre part, les partenaires de ce projet, tous engagés dans l’accompagnement collectif des exploitations agricoles dans la transition agroécologique, constatent que les initiatives des agriculteurs nécessitent - à un moment donné - une co-construction avec les autres acteurs du territoire :** collectivités territoriales, habitants, associations environnementalistes, autorités gestionnaires de biens communs agroenvironnementaux¹. La faisabilité et la cohérence d’un certain nombre de projets, parfois même leur acceptabilité, leur accompagnement et leur financement, reposent sur une capacité à nouer des collaborations avec des élus locaux, des chefs d’établissement, des militants associatifs... Se pose alors la question des conditions à réunir pour nouer ce dialogue territorial multi-acteurs.

ENSEIGNEMENTS DE NOS TRAVAUX ANTÉRIEURS

Le programme COLLAGRO (soutenu par le Réseau Rural Français dans le cadre de l’appel à projets MCDR 2015) a permis de 2015 à 2018 d’initier une mise en réseau au niveau national et régional des ressources, expertises et propositions de politiques publiques de réseaux investis dans l’accompagnement de groupes en transition agroécologique (FNCuma, Réseau Civam et FRCivam Pays-de-la-Loire, TRAME et FADEAR). Les travaux, dont les conclusions sont en cours de formalisation, ont notamment pointé les enseignements suivants :

¹ Un bien commun environnemental peut être défini comme une ressource naturelle jugée importante pour une “communauté” donnée (ici les acteurs du territoire), qui peut être dégradée par l’activité de membres de la communauté, ici tout particulièrement par l’agriculture. On peut citer à titre d’exemples la biodiversité, la qualité de l’eau, des sols...

- ❑ Il existe des caractéristiques communes aux dynamiques collectives de transition agroécologique engagées par les groupes (Cuma, Civam, geda, addear...), au delà de leur grande diversité (tant sur leurs périmètres, enjeux environnementaux et territoriaux, pratiques agricoles et actions collectives mise en oeuvre) :
 - ❑ des collectifs territoriaux formalisés portés par des agriculteurs (mais pouvant associer d'autres acteurs du territoire),
 - ❑ engagés dans des processus d'innovation à la fois socio-organisationnels et techniques
 - ❑ inscrits dans un temps long,
 - ❑ visant à s'appuyer davantage sur les fonctionnalités des écosystèmes en réponse à des enjeux territoriaux.
- ❑ Ces collectifs ont des besoins spécifiques en termes d'accompagnement (sur la durée, multidimensionnel et pluridisciplinaire, articulant individuel et collectif, ...) qui nécessitent des cadres de soutien adaptés, en réponse auxquels les réseaux partenaires ont déjà déployés des ressources et impliquant de renforcer l'interconnaissance, la mise en relation et les synergies de compétences entre réseaux et entre groupes, tant aux échelles nationale, que régionale et locale.
- ❑ On constate des marges de progrès possibles dans la prise en compte, dans les politiques publiques, de la plus value conjointe de l'approche collective entre agriculteurs et de la transition agroécologique (qu'il s'agisse des mesures du second pilier de la PAC déclinées dans les PDRR, des mesures pour soutenir la transition agroécologique en collectif initiées par l'Etat ou certaines Régions ou encore d'autres initiatives d'organismes et échelons de collectivités territoriales).

Un enjeu phare (et d'actualité dans le contexte actuel de discussion sur la PAC 2020) est apparu : innover dans la manière dont sont conçues et mises en oeuvre les politiques publiques agroenvironnementales en France pour intégrer une vision territoriale et multi parties-prenantes de la transition agroécologique. Notre étude prospective associant six collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique et des représentants des réseaux partenaires de COLLAGRO a ainsi permis de montrer comment, sur un territoire, un collectif d'agriculteurs était confronté à une multiplicité d'enjeux agroécologiques, et comment pour y faire face, une pluralité d'organisations était mobilisée. Dans ces conditions, les approches normatives, les mesures-types à la parcelle ou une réglementation unique ont des difficultés à faire levier. En étudiant les coopératives de nature au Pays Bas qui portent la contractualisation de l'ensemble des mesures agro-environnementales et climatiques du 2nd pilier de la PAC pour un territoire donné et les agriculteurs souhaitant s'y engager, le programme a ouvert une piste de réflexion pour les dynamiques collectives françaises : **dans quelle mesure un collectif territorial multi acteurs peut-il concevoir, mettre en oeuvre et gérer la préservation des biens communs agro-environnementaux et la transition agroécologique territoriale, tout particulièrement par le biais d'une contractualisation collective directe avec les autorités publiques ?** Le projet ECLAT vise à travailler spécifiquement cette question.

FREINS À LEVER ET RISQUES IDENTIFIÉS

Envisager en France qu'un collectif territorial puisse concevoir, gérer et évaluer des mesures de politiques publique agro-environnementales se heurte à plusieurs difficultés :

- 1) **Paradoxalement, alors même que la transition agroécologique est - par nature - territoriale et donc collective, les politiques publiques agricoles ne considèrent pas suffisamment le collectif comment le levier essentiel de la transition.** Les politiques publiques françaises initiées par le Ministère de l'agriculture (appels à projets MCAE, GIEE puis 30000 Fermes dans le cadre du plan Ecophyto II notamment), par des Régions ou d'autres organismes publics (Agences de l'eau,

ADEME...), reconnaissent aujourd'hui la plus value des collectifs mais restent centrées sur l'évolution des pratiques et systèmes agricoles. La déclinaison française du second pilier de la PAC offre certaines marges de manoeuvre pour soutenir les approches collectives (dans le cadre des groupes opérationnels du Partenariat Européen pour l'innovation "AGRI"), mais la déclinaison de ces dispositifs en Régions ne laisse pas toujours leur place essentielle aux dynamiques de coopération impliquant réellement les agriculteurs et les autres parties prenantes concernées par la gestion des biens communs environnementaux sur un territoire. En outre, on assiste à une superposition ou une juxtaposition des mesures de soutien et des réglementations sur un même territoire, conduisant à ce que les politiques ne soient pas suffisamment intégrées les unes aux autres, chacune se positionnant essentiellement sur un seul enjeu (eau, alimentation, air, ...).

- 2) **La transition agroécologique territoriale ne concerne pas que les agriculteurs et nécessite un partenariat élargi autour de la gestion des biens communs environnementaux à l'échelle d'un territoire.** Engager la transition agroécologique territoriale implique un élargissement de l'agroécologie au-delà de l'évolution des systèmes et pratiques agricoles. Elle implique parallèlement un élargissement de la notion de collectif, au-delà des seuls agriculteurs (collectivités, autorités de gestion de ressources et d'espaces naturels, syndicats de bassins de captage d'eau potable, associations environnementalistes et citoyens...). Or, force est de constater que la Politique Agricole Commune au travers du second pilier tend à soutenir des dynamiques collectives restreintes de plus en plus à des collectifs composés exclusivement d'agriculteurs, limitant par conséquent leur collaboration avec d'autres acteurs du territoire. La transition agroécologique territoriale suppose aujourd'hui un double décroisement : celui des acteurs présents sur les territoires (agriculteurs, élus, habitants, administrations, associations environnementalistes...), et celui des structures de développement agricole. Par conséquent, l'ouverture d'espaces de travail aux niveaux des territoires et des réseaux d'accompagnement devra faciliter l'interconnaissance et l'accès à un partage d'informations essentiel pour fonder de nouvelles coopérations territoriales porteuses de projets de transitions agroécologiques.
- 3) **La capacité à expérimenter de nouvelles façons de concevoir et piloter une gestion déléguée de biens agroenvironnementaux sur un territoire** peut rencontrer des résistances du côté des acteurs, mais aussi des cadres normatifs et financiers qui règlent les différents dispositifs. En effet, envisager qu'un collectif territorial multi-acteurs conçoive, gère et évalue la préservation des biens communs agro-environnementaux et la transition agroécologique à l'échelle d'un territoire questionne la possibilité, qu'aujourd'hui, dans le contexte français, qu'un collectif territorial passe directement contrat avec les pouvoirs publics autour de la gestion collective d'une mesure ou d'un ensemble de mesures de politique publique. Par conséquent, identifier et partager entre acteurs les différents points de résistance reste un exercice essentiel à conduire pour pouvoir concevoir de nouveaux cadres d'actions.

FINALITES DU PLAN D'ACTION

Pour ces raisons, le projet se propose - **par une mise en réseau de sites pilotes capables de mobiliser agriculteurs, collectivités territoriales, entités gestionnaires de biens communs agroenvironnementaux, Etat, associations - d'expérimenter la conception, la contractualisation, la mise en oeuvre et la gestion par une organisation collective territoriale élargie d'une transition agroécologique territoriale.**

Cette expérimentation se déploiera sur trois dimensions différentes :

- 1) expérimenter des démarches de concertation et de co-construction de politiques de transition agroécologie multi-acteurs sur le territoire,

- 2) expérimenter différents modes de mise en oeuvre et de gestion, et potentiellement de contractualisation autour de la gestion collective et territoriale de biens communs agroenvironnementaux,
- 3) expérimenter des modalités de suivi et d'évaluation des engagements.

Cette expérimentation s'appuiera sur une analyse partenariale, une mise en débat élargie et une diffusion des enseignements (conditions de réussite et de reproductibilité), tout particulièrement en vue d'alimenter l'élaboration des politiques publiques à venir (dans le contexte de la PAC Post 2020 et des prochains PDRR); Pour y parvenir, nous proposons un plan d'actions structuré en quatre volets.

PLAN D' ACTIONS

	2019	2020	2021
ACTION 1 - TERRITOIRES EXPÉRIMENTAUX	<i>Sur 3 ans, explorer avec les acteurs de 5 territoires la faisabilité et les modalités opérationnelles d'une construction, mise en oeuvre, gestion et évaluation par des collectifs territoriaux multi-acteurs de politiques publiques agroenvironnementales contribuant à une transition agroécologique territoriale</i>		
Appel d'offres, sélection et conventionnement	■		
Cadre méthodologique et dispositif d'accompagnement			
- Mise en place méthodologie	■		
- Appuis aux sites pilotes		■	■
Sites pilotes			
- expérimentation locale		■	■
- Contribution travaux nationaux.			■
ACTION 2 - VISITES D'ÉTUDE ET ÉCHANGES EUROPÉENS	<i>Enrichir notre compréhension de la conception / contractualisation / gestion / évaluation d'engagements collectifs des agriculteurs en transition agroécologique par la mise en discussion avec d'autres expériences françaises et européennes.</i>		
Visites d'étude en France	■		■
Témoignages expériences extérieures		■	■
Voyage d'étude en Europe		■	
ACTION 3 - OBSERVATION ET DIFFUSION	<i>Capitaliser les enseignements du projet et les mettre en débat à la fois entre réseaux et en régions.</i>		
Capitaliser les enseignements du projet			
- Mise en place comité d'évaluation	■		
- Cycle de réunions comité		■	■
Produire et diffuser le "journal du projet"	■		■
Produire une série de débats de proximité			
- cahier des charges des "débats de proximité" et sélection	■	■	■
- Production des différents débats		■	■
ACTION 4 PILOTAGE			
Gestion du projet	■	■	■
Un comité de pilotage	■	■	■
Un comité de suivi opérationnel	■	■	■

PARTENARIAT

Réseau Rural	Partenaires	Action	Compétences et contributions en jours
Collège 1	<p>FNCUMA, chef de file. La FNCUMA est la tête de réseau des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA). Elle s'appuie sur un réseau de 12 260 coopératives, de 65 fédérations de proximité, départementales ou interdépartementales regroupées au sein de 10 fédérations régionales. Elle mène des actions de terrain et des études participant ainsi à l'amélioration du fonctionnement des Cuma et à la dynamique locale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Action 1 ■ Action 2 ■ Action 3 ■ Action 4 	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagnement et formation des groupes d'agriculteurs ● Reconfiguration de l'action collective en agriculture ● Gestion de projets multipartenariaux ● Contributions : 306 j année 1
	<p>TRAME réunit les réseaux des groupes de développement agricole (FNGEDA), des cercles d'échanges de machines agricoles (ANCEMA), l'association des salariés agricoles de France, Agriculteurs composteurs de France, Agriculteurs méthaniseurs de France, et l'association pour la promotion d'une agriculture durable (APAD). Le réseau accompagne des collectifs d'agriculteurs et de salariés agricoles vers la triple performance humaine, économique, environnementale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Action 1 ■ Action 2 ■ Action 3 ■ Action 4 	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagnement et formation des groupes d'agriculteurs ● Capitalisation et méthodologies ● Contributions : 155 jours année 1
	<p>RESEAU CIVAM réunit les Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) qui sont des groupes d'agriculteurs et de ruraux qui, par l'information, l'échange et la dynamique collective, innovent sur les territoires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Action 1 ■ Action 2 ■ Action 3 ■ Action 4 	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagnement et formation des groupes d'agriculteurs ● Politiques publiques ● Contributions : 90 j année 1
	<p>FRCIVAM PAYS DE LA LOIRE. Organisation régionale du RESEAU CIVAM en Pays de la Loire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Action 1 ■ Action 2 ■ Action 3 ■ Action 4 	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagnement et formation des groupes d'agriculteurs ● Politiques publiques régionales ● Contributions : 47 j année 1
	<p>FADEAR réunit les Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Action 1 	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagnement et formation

	(ADEAR), associations qui regroupent des paysannes, des paysans et d'autres acteurs du monde rural pour partager leur expérience afin de maintenir et installer des paysans nombreux et de faire vivre les valeurs de l'agriculture paysanne.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Action 2 ■ Action 3 ■ Action 4 	<ul style="list-style-type: none"> des groupes d'agriculteurs ● Installation ● Contributions : 40 j année 1
Collège 2	France Nature Environnement (FNE) est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 80 organisations adhérentes.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Action 1 ■ Action 2 ■ Action 3 ■ Action 4 	<ul style="list-style-type: none"> ● Environnement ● Politiques publiques ● Contributions : 43 jours

Ont également donné leur accord pour participer à nos travaux :

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- **La Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France** (contact : France DRUGMANT, en charge des questions agricoles) qui, avec un certain nombre de Parcs Naturels Régionaux, abordent cette question de l'engagement des agriculteurs dans les transition agroécologique des territoires,
- **Le Forum des Marais Atlantiques** (contact : Florence THINZILAL), qui travaille sur une problématique approchante à la nôtre (cf. détail action 2),

INNOVATION

- **Le Réseau Mixte Technologique "Systèmes de culture innovants"** constitué de 69 partenaires de la recherche, du développement et de la formation dont l'objet est d'identifier des systèmes originaux et doublement performants chez les agriculteurs innovants, à mettre à disposition les ressources en connaissances actionnables issus des expérimentations et des exploitations agricoles, et à développer les compétences des conseillers et des enseignants accompagnateurs des agriculteurs dans le changement (contact : Anne SCHAUB).

ENVIRONNEMENT

- **Dominique DRON, Conseil Général de l'Economie, Ministère de l'économie et des finances, à titre personnel**, pour son expertise sur les questions environnementales.

Enfin, les partenaires solliciteront également des chercheurs dont les travaux croisent la problématique du projet ECLAT (en particulier sur le dialogue territorial et sur les politiques publiques) pour alimenter les différentes instances de travail.